



TRIBUNE du 3 septembre 2019

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

Tribune de Didier Le Gac « Municipales 2020 : engagez-vous ! »

Dans 6 mois exactement, le 15 mars 2020, aura lieu le 1^{er} tour des élections municipales.

Or, dans certaines communes, notamment les plus rurales, ou les plus fragiles, le risque de voir des listes incomplètes est à nouveau bien réel. De nombreux maires expriment en effet leur découragement face aux obstacles qu'ils rencontrent sur le terrain et à l'exigence croissante de certains de leurs concitoyens. Pour d'autres raisons le décès, cet été, du maire de Signes, dans l'exercice de ses fonctions, est venu cruellement nous le rappeler.

Pourtant, les français, dans leur ensemble, savent combien les élus municipaux s'engagent chaque jour pour leurs communes et leurs habitants. Pas étonnant d'ailleurs qu'ils restent les élus en lesquels les Français ont le plus confiance.

Il est vrai que, à « portée d'engueulade » comme « à portée de remerciement », ces élus du quotidien, 600 000 au total, au premier rang desquels figurent les maires, agissent au plus près des citoyens et de leur cadre de vie. Dans bien des endroits, ce sont même les derniers parfois à incarner encore le visage de la République.

Alors, pour répondre à cette crise possible des vocations, pour attirer de nouvelles personnes et lever les freins à l'engagement -ou le réengagement des élus en place-, il est indispensable de soutenir et simplifier la mission qu'ils mènent au quotidien.

C'est le sens du projet de loi qui sera débattu au parlement en cette rentrée. Un texte qui comporte des mesures concrètes pour faciliter la vie des élus et donner l'envie à toutes et à tous de s'engager.

Douze mesures au total destinées à aider les élus pour : leur permettre de mieux se former à leur mission dès le début du mandat, les aider à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle avec la prise en charge des frais de garde de leurs enfants si nécessaire, valoriser leurs indemnités dans les petites communes où le maire est souvent seul en première ligne, améliorer et faire financer par l'Etat la protection juridique des maires, renforcer leur pouvoir de police pour leur donner les moyens de faire respecter leurs décisions, donner plus de souplesse aux relations communes-intercommunalités, alléger les procédures de commande publique... Autant de décisions attendues qui faciliteront l'exercice du mandat d'élu municipal et consolideront ainsi leurs places dans la République.

Le projet de loi sera débattu au Sénat en septembre puis à l'Assemblée Nationale en octobre. Une loi qui encouragera, je l'espère, de nouvelles personnes aux profils variés à s'engager pour devenir conseiller municipal, notamment des jeunes, des salariés du secteur privé et encore plus de femmes. C'est une nécessité pour maintenir ce niveau de confiance élevé entre les habitants et leurs élus locaux, mais aussi pour donner une vraie vitalité à notre démocratie.

Alors, au printemps prochain, engagez-vous ! Au service de l'intérêt général, au service -concret et direct- de vos concitoyens et ... pour le plus beau des mandats !

Aujourd'hui député LREM de la 3^{ème} circonscription, Didier LE GAC a été maire de Lampaul-Plouarzel de 2001 à 2017.